**Réunion publique à l’occasion de l’hommage rendu aux victimes du double assassinat de Saussignac, Daniel Buffière et Sylvie Trémouille**

Intervention d’Agathe Le Berder (commission exécutive confédérale CGT)

Mardi 10 septembre 2024, Bourse du travail de Paris

Au nom de toute la CGT, je tiens tout d’abord à rappeler le soutien de notre organisation syndicale aux agent·es de contrôle du ministère du travail et des caisses de sécurité sociale. La CGT est honorée de pouvoir participer à l’hommage que vous rendez aujourd’hui à Daniel Buffière et Sylvie Trémouille, assassiné·es par un agriculteur dans le cadre de leurs missions de contrôle, c’est-à-dire dans le cadre de leur travail, il y a vingt ans. Ce double meurtre a durablement marqué la CGT et le monde du travail, car chaque syndicaliste, et chaque salarié·e qui a un jour été amené·e à solliciter les corps chargés du contrôle de leurs droits, mesure la portée d’un acte aussi grave. Assassiner les agent·es de contrôle de l’inspection du travail, de la MSA, des Carsat et de la Cramif, des URSSAF, mais aussi les agresser, les menacer, les entraver dans leurs missions, c’est vouloir faire tomber le dernier rempart du droit qui protège les salarié·es et les syndicalistes de l’arbitraire patronal. Or la possibilité d’agir de ces corps de contrôle est parfois une question de vie ou de mort pour les salarié·es, en particulier pour les travailleurs·ses du secteur agricole qui sont particulièrement victimes d’accidents du travail graves et mortels et de maladies professionnelles, et sont pourtant invisibilisé·es dans les sinistres chiffres que nous connaissons et qui font état de [1227 personnes mort·es au travail et du fait du travail en 2022 et de de 2500 accidents du travail par jour en France](https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/conditions-de-travail/actions-syndicales-le-25-avril-partout-en-france-pour-en-finir-avec-les-mortes-et-les-blessees-au).

La défense des moyens et du professionnalisme de ces agent·es est capitale pour la CGT. A l’occasion de cet hommage plusieurs expressions ont été publiées dans les professions concernées, et je tiens à souligner l’importance de l’unité syndicale dans ces expressions, côté [services déconcentrés du ministère du travail](https://cgt-tefp.fr/saussignac-20-apres-mobilise-es-les-2-et-10-septembre-pour-ne-pas-oublier/) et côté [MSA](https://orgasociaux.cgt.fr/annexes/7839?telecharger). Car face aux attaques auxquelles nous sommes confronté·es, l’unité est notre force.

**Qui a intérêt à affaiblir les missions de contrôle des droits des travailleurs·ses ?**

**C’est le patronat qui cherche à s’exonérer de sa responsabilité en matière de santé et de sécurité des salarié·es.**

Or si la France est aujourd’hui à la fois championne d’Europe des accidents du travail et du versement des dividendes, c’est bien car le patronat est prêt à sacrifier la vie des salarié·es pour augmenter ses profits.

A la CGT nous dénonçons le fait que les multinationales organisent leur impunité en ayant recours à des montages juridiques complexes et en multipliant les niveaux de sous-traitance.

Nous dénonçons aussi le fait que le patronat cherche à invisibiliser les mort·es et les blessé·es au travail. Comment ? En ne déclarant pas les accidents pour les cas les plus graves, mais aussi en le faisant passer dans la rubrique “faits divers” des médias qui sont de plus en plus concentrés dans les mains de grands patrons. Cette stratégie d'invisibilisation n’est pas liée au hasard et elle passe aussi par les mots. J’ai pu le constater lors de la première réunion de négociation du “Pacte de la vie au travail” sur l’usure professionnelle à l’occasion de laquelle le négociateur du Medef a annoncé que le mot “pénibilité ne faisait pas partie de son vocabulaire”.

Nous dénonçons aussi le fait que le patronat cherche, dans le débat public, à culpabiliser les salarié·es en inversant la responsabilité en matière de santé au travail. Et les débats qui montent chaque année avant le vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale sur la légitimité des arrêts de travail, comme celui lancé hier par le directeur général de l’assurance maladie, en sont des exemples. Ce sont des discours de culpabilisation, qui fustigent celles et ceux qui seraient des “assisté·es”. Ces discours nourrissent la montée des idées d’extrême-droite dans ce pays. Or nous l’avons constaté après la dissolution, pour une partie du patronat, l’arrivée de l’extrême-droite au pouvoir n’est pas un problème.

A la CGT nous avons placé la lutte contre les idées d’extrême-droite au cœur de notre action syndicale. Cela passe notamment par le fait de lutter aussi contre les discours anti-élites qui s’attaquent aux cadres de la fonction publique chargé·es d’appliquer des normes. On a vu de violentes expressions de ces discours d’extrême-droite lors des manifestations d’agriculteurs du début d’année avec des menaces, des mises en scène macabres et la destruction de lieux de travail des services chargés du contrôle des normes agricoles.

En rendant hommage à Daniel Buffière et Sylvie Trémouille aujourd’hui et en rappelant les circonstances de leur assassinat nous luttons aussi contre le “contrôle bashing” et contre les stratégies d’invisibilisation de ce que le capital - par ses orientations mortifères - fait aux travailleurs·ses.

A la CGT nous faisons du 28 avril, journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, une date centrale de mobilisation pour battre en brèche ces discours patronaux et rendre à nouveau visible ce qu’ils veulent cacher. A cette occasion nous avons aussi porté nos revendications en ce qui concerne les moyens dont vous disposez pour accomplir vos missions.

**Car vos missions sont remises en cause et menacées, nous le dénonçons à la CGT.**

**Le contenu du droit du travail, qui protège les salarié·es, a été affaibli.** A force de réformes il a été rendu plus complexe, moins accessible, le code du travail est maintenant rempli d’innombrables dérogations. En plus de l’inversion de la hiérarchie des normes amplifiée par la loi El Khomri et les ordonnances Macron, des réformes plus subtiles telles que celle du “silence vaut accord” depuis 2013, ont vidé de leur substance les missions de contrôle préalable de certains corps de contrôle, dont fait partie l’inspection du travail. C’est le cas notamment des dérogations aux durées maximales de travail dont abuse particulièrement le patronat agricole. Pour la CGT il faut au contraire renforcer la protection des droits des salarié·es dans le code du travail en réinstaurant des normes collectives et en supprimant les dérogations telle que celle qui existe pour l’affectation des jeunes à des travaux dangereux, alors que le fait d’être jeune expose particulièrement à des accidents graves et mortels.

**L’application de ce droit par la justice est elle aussi foulée au pied**, car les poursuites et les condamnations d’employeurs ne sont pas une priorité de la chaîne pénale.

**Et chaque institution qui intervient aujourd’hui dans la prévention de la santé et de la sécurité subit la reprise en main austéritaire de Bercy** :

* Alors que les organisations syndicales et patronales ont acté en 2023 la hausse des budgets alloués aux corps de contrôle de la sécurité sociale et à l’INRS, le gouvernement bloque aujourd’hui les budgets et les recrutements.
* Des centaines de sections de contrôle de l’inspection du travail sont laissées vacantes en raison de décisions budgétaires absurdes.

Les premiers éléments catastrophiques dont nous disposons sur les futurs projets de budget de l’Etat font état de 3 milliards d’euros de baisse de moyens pour les budgets du travail et de l’emploi. C’est inacceptable pour la CGT. Car à quoi sert l’austérité ? Nous le savons, ce que le gouvernement refuse de verser d’une main aux missions de protection de la santé des salarié·es, il le reverse de l’autre aux employeurs via des baisses de cotisations sociales ou aux entreprises via des aides publiques financées par nos impôts.

Le 25 avril 2024, à l’occasion des initiatives syndicales pour en finir avec les mort·es et les blessé·es au travail, la CGT a annoncé que si le Gouvernement refusait de faire voter une grande loi sur la santé des travailleurs·ses, nous l’écririons nous-même et nous la ferions voter nous-mêmes aux parlementaires que nous irions convaincre un·e à un·e.

Vous le savez, la situation politique a beaucoup changé depuis cette date, mais le contexte reste similaire : le Gouvernement est plus que jamais minoritaire et nous pouvons faire reculer les attaques patronales au Parlement. C’est la raison pour laquelle [la CGT a appelé avec d’autres à faire du 1er octobre](https://www.cgt.fr/comm-de-presse/nous-avons-evite-le-pire-gagnons-le-meilleur-prenons-les-choses-en-main), première date de débat à l’Assemblée nationale sur le projet de loi de finances, une journée interprofessionnelle de mobilisation par la grève et les manifestations interprofessionnelles. Pour nous, seule la mobilisation collective nous permettra de nous faire entendre et d’inverser l’histoire qu’ils tentent d’écrire sans nous. Pour cela nous devons nous organiser et je vous encourage fortement à rejoindre une organisation syndicale.

Je veux insister sur le fait que plus que jamais cette année rien n’est écrit d’avance, nous pouvons aller chercher les budgets de l’Etat qui permettront de financer le doublement des effectifs de contrôle de l’inspection du travail que nous réclamons. Nous pouvons gagner l’abrogation de la réforme des retraites qui a été imposée sans vote à l’assemblée nationale l’année dernière.

Je sais de quoi je parle quand je dis que nous pouvons lutter contre la fatalité. Je n’ai qu’à regarder ce que je vois devant moi aujourd’hui. Il y a chez les professionnel·les chargé·es du contrôle de l’application des droits des travailleurs·ses une détermination que chaque militant et militante de la CGT peut mesurer régulièrement dans son action syndicale.

**C’est cette détermination qui permet à vos missions de continuer à exister malgré les attaques dont j’ai parlé.**

**Cette force, elle repose d’abord sur votre professionnalisme.**

Lors des initiatives syndicales tenues à l’occasion de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail le 25 avril 2024 j’ai rappelé au nom de l’union générale des ingés, cadres et techs CGT (Ugict-CGT) que c’est précisément le professionnalisme des travailleurs·ses qualifié·es à responsabilité qui œuvrent dans votre secteur qui est attaqué.

C’est le cas par exemple de [Jean-Louis Zylberberg, médecin du travail mis en cause par un dirigeant d’entreprise et condamné par l’ordre des médecins](https://www.cgt.fr/comm-de-presse/quand-lautonomie-des-medecins-du-travail-est-mise-mal-la-sante-des-travailleures-aussi). Pourquoi ? Pour avoir fait son travail.

C’est le cas aussi d’[Anthony Smith, inspecteur du travail mis en cause par un dirigeant d’association et sanctionné par le ministère du travail dont nous avons gagné collectivement la réintégration](https://www.cgt.fr/comm-de-presse/victoire-pour-lindependance-de-linspection-du-travail-et-le-monde-du-travail). Pourquoi était-il sanctionné ? Pour avoir fait son travail.

Je pourrais multiplier les exemples, car je ne doute pas que dans la salle vous avez toutes et tous vécu des épisodes où, pour remplir vos missions, il a fallu insister, vous justifier, subir des pressions, de la discrimination, voire des violences.

La violence c’est par exemple de vous laisser seul face aux besoins de dizaines de millions de travailleurs et travailleuses sans vous donner les moyens de bien travailler. Ne pas pouvoir “bien travailler”, subir une charge de travail trop intense, des conflits éthiques réguliers, la souffrance du public, c’est aussi vous soumettre à de la violence. Et elle se traduit aussi parfois, nous le savons, par des suicides et des tentatives de suicide parmi vos collègues.

Je vous invite encore une fois vivement à vous syndiquer car les organisations syndicales sont le lieu où l'on peut défendre le mieux son professionnalisme.

La CGT est à vos côtés pour dénoncer et combattre les conditions de travail qui vous sont imposées par l’austérité budgétaire. Et nous mettrons un point d’honneur à systématiquement mettre en lumière le rôle que vous jouez dans la protection des travailleurs·ses.

Nous connaissons en effet bien la valeur de votre professionnalisme. Notamment car dans la CGT, dans nos organisations interprofessionnelles nous bénéficions de l’expertise de militant·es CGT de l’inspection du travail, des Carsat, de l’Inrs, de la MSA. Le patronat ne s’y trompe d’ailleurs pas et voit d’un très mauvais œil voire attaque le syndicalisme interprofessionnel de nos militant·es. Celui-ci est pourtant essentiel pour nous aider à décrypter les stratégies patronales et administratives qui entravent au quotidien notre action syndicale.

En tant que représentant·es des salarié·es nous avons subi de profondes attaques de nos droits, avec la suppression des CHSCT - première mesure prise par Emmanuel Macron par ordonnance à son arrivée au pouvoir en 2017 - et la mise en place des CSE qui ont vu [le nombre de représentant·es des salarié·es baisser](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/7f2f58919d57c66a2c178ec6e4d551ea/Dares_DR_IRP_2022.pdf). Face à la baisse de nos moyens et à la hausse de la discrimination et de la [répression syndicale](https://www.cgt.fr/comm-de-presse/la-cgt-dit-stop-la-repression-syndicale) que nous subissons et qui a été [soulignée cette année par l’OIT](https://www.cgt.fr/comm-de-presse/loit-pointe-nouveau-la-france-pour-violation-des-normes-internationales-du-travail), la CGT sait reconnaître le soutien apporté par les professionnel·les dont la mission est de protéger les droits des travailleurs·ses.

**En plus du professionnalisme, je dois souligner aussi la combativité collective dont font preuve les agent·es de contrôle.**

Votre combativité militante est nourrie par la volonté de protéger les usager·es des services publics.

Sans le décompte des postes vacants au sein de l’inspection du travail, sans les alertes publiques sur les [zones de non droit du travail](https://cgt-tefp.fr/carte-interactive-des-sections-territoriales-vacantes/), il n’y aurait pas de [rapport de la Cour des comptes](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-02/20240229-S2024-0069-1-Gestion-RH-ministere-du-travail.pdf), de l’Assemblée nationale, du [Sénat](https://www.senat.fr/rap/r18-743/r18-743.html), il n’y aurait pas de questions écrites et orales au Parlement. Sans les mobilisations locales contre les sous effectifs il n’y aurait pas eu de hausse - insuffisantes évidemment - des places ouvertes au concours de l’inspection du travail.

Sans la [mobilisation au sein de l’INRS](https://www.change.org/p/pour-que-l-inrs-ne-disparaisse-pas?recruiter=644265947&recruited_by_id=e7178c30-b722-11e6-85bf-6926f3371496&utm_source=share_petition&utm_campaign=share_for_starters_page&utm_medium=copylink) il n’y aurait pas de mise en lumière de ses missions essentielles au monde du travail et de la nécessité de les préserver.

Cet hommage en est l’exemple. Vous l’organisez collectivement, cela prend la forme d’une journée d’action à votre image, en parallèle des commémorations que peut organiser le ministère, pour reprendre la parole et la main sur ce que doivent être vos missions. C’est aussi ce type de travail intersyndical que vous avez mené en 2022 en organisant les [assises de l’inspection du travail](https://cgt-tefp.fr/assises-du-ministere-du-travail-20-22-juin-2022/) avec vos usager·es et je tiens à saluer cette démarche.

Vous pouvez compter sur la CGT pour ne rien lâcher pour la défense de vos missions. C’est le meilleur hommage que nous voulons rendre à tous les salarié·es que nous connaissons qui ont perdu leur vie et leur santé à cause du travail, et c’est l’hommage que nous tâcherons de continuer de rendre à vos collègues Daniel Buffière et Sylvie Trémouille.